

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
51e séance  
tenue le  
lundi 13 mars 2000  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 51e SÉANCE

Président : M. DARWISH (Égypte)  
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/54/SR.51  
15 juillet 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

00-33958 (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

En l'absence de Mme Wensley (Australie), M. Darwish (Egypte), Vice-Président, assure la présidence.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/54/1/Add.4; A/C.5/54/L.40 et A/C.5/54/L.41)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/54/1/Add.4 qui contient une lettre, datée du 2 mars 2000, du Président de l'Assemblée générale faisant savoir au Président de la Cinquième Commission qu'à sa 90e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Cinquième Commission le point 175 de l'ordre du jour intitulé : "Financement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo".

2. En outre, il signale à l'attention de la Commission le document A/C.5/54/L.40 qui contient la liste des documents qui seront examinés par la Cinquième Commission pendant la première partie de la reprise de la session et qui indique l'état d'avancement des nouveaux rapports demandés sur diverses questions.

3. M. ACAKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) fournit à la Commission les derniers renseignements disponibles sur l'état d'avancement des rapports non encore publiés qui sont mentionnés dans le document A/C.5/54/L.40.

4. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur la note du Bureau contenue dans le document A/C.5/54/L.41 concernant l'organisation des travaux de la Commission pendant la première partie de la reprises de la session de l'Assemblée générale. Aux paragraphes 3 et 4 de ce document, le Bureau recommande à la Cinquième Commission de reporter à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-quatrième session et à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, respectivement, l'examen d'un certain nombre de rapports.

5. M. RAMOS (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie, ainsi que de l'Islande et de la Norvège, dit que la Commission devrait examiner sa méthode de travail en vue de la rendre plus économique, plus efficace et plus efficiente. Elle devrait adopter une approche plus circonscrite et plus pragmatique dans l'exécution de son travail dont le volume est considérable. Chaque fois que possible, elle devrait simplement prendre note des rapports non controversés et poursuivre ses travaux.

6. L'Union européenne est d'une manière générale satisfaite du programme de travail proposé pour la Commission, mais elle souhaiterait que soient examinés au début des travaux de la Commission les rapports non encore étudiés sur la budgétisation axée sur les résultats. Elle est toutefois consciente qu'en raison de son volume de travail, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires considérera qu'il lui est actuellement impossible d'examiner ces rapports.

7. Le Secrétariat doit soumettre les rapports à la Commission en temps voulu. L'Union européenne note par exemple que le Secrétaire général n'a pas encore présenté le rapport sur les questions administratives et financières concernant

/...

la Section des organisations non gouvernementales, que l'Assemblée générale avait demandé au paragraphe 93 de sa résolution 54/249. Il convient de se pencher sur les effectifs et la structure de cette Section, spécialement parce que ses besoins se sont peut-être accrus depuis la préparation du budget. Le Bureau devrait donc étudier, en consultation avec le Secrétariat et le Comité consultatif, la possibilité de faire venir le rapport en discussion devant la Commission aux fins de décision pendant la partie en cours de la reprise de la session.

8. M. HASSAN (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il convient de s'attacher sérieusement à résoudre le problème chronique de la présentation tardive des documents en exigeant le respect de la règle des six semaines et l'application stricte des dispositions de la résolution 53/208 de l'Assemblée générale. En outre, le représentant du Nigéria souhaiterait que le Secrétariat lui explique pourquoi il n'a pas mis en oeuvre les décisions de l'Assemblée générale concernant le mode de présentation des rapports contenues dans les résolutions 51/211 B et 53/208 B.

9. Le programme de travail proposé couvre presque toutes les questions qui n'ont pas été examinées lors de la partie principale de la cinquante-quatrième session - il devrait être réaménagé de manière à ce que les points que les délégations considèrent comme ayant la plus haute priorité soient pleinement examinés. Il faut réserver suffisamment de temps à l'étude des points de l'ordre du jour concernant le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, la planification des programmes, le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, la gestion des ressources humaines, le personnel fourni à titre gracieux et le plan des conférences. Les autres points pourraient être examinés vers la fin de la session, si on en a le temps. En tout cas, il ne devrait pas y avoir de séance du soir ou de nuit durant la partie en cours de la reprise de la session.

10. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance au renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat et souhaiteraient que celui-ci leur explique clairement pourquoi le rapport demandé au paragraphe 93 de la résolution 54/249 a été soumis en retard. Le rapport aurait dû paraître le 15 avril au plus tard.

11. M. MONAYAIR (Koweït), s'associant à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est surpris de la recommandation visant à reporter à la deuxième partie de la reprise de la session l'examen de la question du paiement de l'indemnité de subsistance (missions) en liaison avec la Mission d'observation de Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (UNIKOM). Cette recommandation ne tient pas car elle contredit la décision, déjà adoptée, d'inclure la question dans le programme de travail de la première partie de la reprise de la session. La question devrait rester inscrite au programme de travail de la première partie de la reprise de la session en attendant que le Secrétariat explique pourquoi il n'a pas soumis le rapport pertinent, auquel la délégation koweïtienne attache une grande importance.

12. Le PRÉSIDENT dit que le Secrétariat prendra note des observations du représentant du Koweït.

13. Il croit comprendre que la Commission souscrit à la recommandation du Bureau visant à reporter à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-quatrième session et à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, respectivement, l'examen des rapports énumérés aux paragraphes 3 et 4 du document A/C.5/54/L.41 et de ceux qui ont été mentionnés par le Secrétaire de la Commission.

14. Il en est ainsi décidé.

15. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission souhaite approuver le programme de travail qui vient d'être distribué et qui tient compte des commentaires et des observations formulés au cours de la séance.

16. Il en est ainsi décidé.

#### QUESTIONS DIVERSES

17. M. NAKKARI (République arabe syrienne) dit que les services fournis par le Café Vienna, situé au premier sous-sol, se sont détériorés en ce sens que lorsqu'il y a un petit nombre de séances ledit Café est désormais fermé sous prétexte qu'il n'y a "pas de clientèle". Il proteste contre cette limitation des heures d'ouverture en particulier du fait que le Café a pour but essentiel de fournir des services aux délégués, ce que tous les responsables des contrats d'externalisation devraient prendre en considération. La délégation d'activités de l'Organisation des Nations Unies à des sociétés privées nuit au caractère international de l'Organisation. Le délégué de la Syrie souhaite obtenir l'assurance que le Café prolongera ses heures d'ouverture jusqu'à 18 heures et restera ouvert même si une seule séance est en cours.

18. Le PRÉSIDENT dit qu'il transmettra les observations du représentant de la Syrie aux services intéressés.

19. Mme SILOT BRAVO (Cuba) dit que sa délégation approuve le programme de travail de la Commission. Elle s'inquiète toutefois du retard pris dans l'exécution du programme à long terme d'amélioration et de modernisation des installations de l'Organisation des Nations Unies. Elle espère que le plan d'amélioration des locaux, accompagné des propositions concernant sa mise en oeuvre, sera soumis à l'examen de la Commission à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 10 h 45.